

MILIPOL PARIS 2019

du 19 au 22 novembre 2019
au Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte

Milipol Paris, l'événement mondial de la sécurité intérieure des Etats, est organisé sous l'égide du Ministère français de l'Intérieur, en partenariat avec la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale, la Direction Générale de Sécurité civile et de la Gestion des Crises, le Ministère de l'Economie et des Finances avec la Direction Générale des Douanes, la Police Municipale, Interpol, etc.

En 2017, le salon a rassemblé :

- 1 005 exposants de 53 pays
- 29 939 visiteurs de 151 pays
- 161 Délégations Officielles de 77 pays
- 21 conférences thématiques

Lutte anti-terroriste - Forces spéciales

Protection des systèmes de données

Protection des sites industriels et sensibles

Sécurité des transports



Intégrateur de systèmes

Systèmes d'Information et de Communication

Intelligence Économique - Veille Industrielle

Sécurité des lieux publics

Lutte contre les cybermenaces et la cybercriminalité

Sécurité portuaire et aéroportuaire

NRBC

Police technique et scientifique

Analyse et Gestion des Risques

Sécurité Civile

Sécurité urbaine

Milipol Paris, c'est aussi...

- Un programme de conférences
- Milipol Innovation Awards
- Des Rencontres d'affaires internationales
- Une zone de démonstrations dynamiques
- Des ateliers exposants

OFFRE SAFE CLUSTER



EMPLACEMENT

- Pavillon Safe de 72 m²
- Zone GOLD
- 4 allées
- Espace Accueil SAFE Cluster



CONTENU DU PACK

STAND CLEF EN MAIN INDIVIDUALISÉ & FORFAIT D'INSCRIPTION

Personnalisation du stand avec nom et logo

Equipements :

- Banque accueil
- Tabouret haut
- Table et chaises
- Porte document

Pack Business Pak One

- Espace exposant en ligne
- Badges « Exposants »
- Accès au Press Centre, au Lounge DO/VIP et aux Business Meetings
- Présence de votre société dans le Catalogue multi-support (papier, site internet du salon)
- Un exemplaire du catalogue officiel du salon
- Cartes d'invitation / e-invitations « Visiteurs » (sur demande)
- Cartes d'invitation « Visiteurs VIP » (sur demande)



PROMOTION ET VALORISATION DE VOTRE PRESENCE

- **Visibilité accrue sur un Pavillon de 72 m²**
- **Gestion d'accueil de délégations étrangères** sur votre stand (sous réserve de disponibilité des dites-délégations)
- **Outils de communication** (fiche entreprise, goodies, vidéos sur demande) et de relations presse
- **Visibilité de votre présence sur l'ensemble de nos moyens et supports de communication** (Site internet, réseaux sociaux...)
- **Accès à l'espace Accueil** du Pavillon, équipé d'un écran et consommables (café, soft...)
- **Accompagnement par nos Responsables de Programme** durant la durée du Salon



Présence de nos Responsables de Programme durant l'ensemble du Salon pour vous accompagner dans la réussite et la concrétisation de vos échanges

BON D'ENGAGEMENT

A renvoyer signé à : magali.viviani@safeccluster.com

AVANT LE 28 FEVRIER 2019

Entreprise :

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Contact exposant principal :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Adresse électronique :

Second contact exposant :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Adresse électronique :

	TARIF UNITAIRE € HT	QUANTITE SOUHAITEE	TOTAL € HT
Stand équipé clef en main À partir de 6 m ² , puis par multiple de 3m ²	785 €HT / m ²
Angle <i>Attention : 4 angles disponibles. Ils seront attribués en fonction de la date d'arrivée de la réservation du stand</i>	550 €HT
Forfait de participation obligatoire Business Pack ONE	1 095 €HT
Assurance Organisateur obligatoire			
Stand inférieur à 27m ²	120 € HT	
Stand supérieur à 27 m ² 4,50 € le m ² supplémentaire	4,50 € HT / m ²
		TOTAL € HT
		TVA 20%
		TOTAL TTC

Païement sous 30 jours à réception de facture.

Le présent bon d'engagement est soumis à la validation de l'aide régionale demandée par le pôle SAFE Cluster dans le cadre d'une action collective.

Je soussigné (e) déclare accepter les conditions générales décrites en page 4.

Fait à..... Le

Signature et tampon :

(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Conditions générales

Annexe 1 Inscription

L'inscription ne sera considérée définitive qu'à réception du paiement à réception de la facture.

Annexe 2 Conditions de paiement

La somme liée à l'occupation, due par l'Exposant, est fixée dans le cadre du bon d'engagement.

Par cette inscription, l'Exposant s'engage à payer l'intégralité du montant des prestations et options fournies. Le règlement devra être acquitté à réception de la facture.

A défaut de règlement à réception de facture, SAFE Cluster pourra considérer, sans mise en demeure préalable, l'inscription comme résiliée de plein droit et reprendre la libre disposition des emplacements à effet immédiat.

Annexe 3 Résiliation en cas d'annulation du réservataire

Toute annulation à l'initiative de l'exposant, quel qu'en soit le motif, ouvrira à SAFE Cluster le droit de facturer une indemnité de résiliation égale à l'intégralité de la surface réservée par le biais du bon d'engagement.

Si toutefois cette annulation intervient plus de quatre mois avant l'ouverture du salon et dans ce cas seulement, soit le 19 juillet 2019, SAFE Cluster s'efforcera de commercialiser cet espace. Dans le cas d'une nouvelle réservation, le pôle remboursera le montant versé à l'inscription, déduction faite des frais d'annulation correspondant à 15% du montant de cet acompte.

Annexe 4 Cession des droits

Le réservataire ne peut céder à un tiers les droits qu'il tient de la réservation.

Annexe 5 Emplacement

Le fait de signer un bon d'engagement entraîne l'obligation d'occuper l'emplacement attribué et ce jusqu'à la clôture du salon.

L'exposant est responsable des dommages causés par ses installations et matériels et doit supporter les dépenses des travaux de réfection et le cas échéant l'indemnisation liée à cette réfection.

L'exposant doit enlever les éléments lui appartenant se trouvant dans l'emplacement alloué et ce après la clôture du salon et au plus tard le 22 Novembre 2019 au soir date de la clôture du salon.

SAFE Cluster décline toute responsabilité au sujet des objets et matériels laissés en place au-delà du délai fixé ci-dessus et aura la possibilité de faire débarrasser le stand ou l'emplacement d'office aux frais, risques et périls de l'Exposant, et ce sans préavis.

Annexe 6 Communication

L'exposant autorise SAFE Cluster à utiliser toutes prises de vue représentant son stand (Y compris ses marques, logos et produits), effectuées au cours du salon, pour sa propre promotion exclusivement et ce quel qu'en soit le support (informatique ou non).

Annexe 7 Assurance

Il appartient aux exposants de souscrire, ou d'appliquer, toute assurance de biens et de responsabilités qu'ils estiment nécessaires en raison des risques encourus à l'occasion de leur participation au salon, et notamment pour couvrir le risque de vol et d'accident. L'Exposant justifiera de la souscription de cette assurance lors de la prise de possession du stand mis à sa disposition ou à première demande de Safe Cluster.

Safe Cluster décline toute responsabilité au sujet des pertes, des avaries et tout autre dommage quelconque pouvant survenir aux objets et matériels d'exposition pour quelque cause que ce soit.